



**REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA**  
Fitiavana-Tanindrazana-Fandrosoana



**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE**  
\*\*\*\*\*



**Deuxième Projet de Gouvernance des Pêches et de Croissance Partagée dans le  
Sud-ouest de l'Océan Indien (SWIOFish2)**

**Termes de référence pour le recrutement d'une firme pour réaliser une étude des  
impacts du COVID19 sur le secteur de la pêche à Madagascar**

**Code de l'activité « 2153020 »**

**Janvier 2021**

## 1- Contexte et justification

Le COVID-19 qui a fait son apparition en fin de l'année 2019 est actuellement devenu une pandémie. Les effets négatifs engendrés se font ressentir lourdement sur le plan socio-économique au niveau mondial. Par ailleurs, la crise sanitaire du COVID-19 est en train de se transformer en une crise socio-économique majeure et tous les pays affectés ont pris des mesures de mitigation selon leurs contextes respectifs.

Madagascar n'échappe pas à ce contexte et subit aussi les effets de cette pandémie. Pour y faire face, un certain nombre de mesures ont été adoptées : le confinement, la limitation des déplacements à l'intérieur du pays, l'arrêt des activités non-essentiels, la fermeture des frontières nationales et régionales, la communication de masse sur les mesures de prévention, le dépistage des personnes suspectées, etc. En plus, le gouvernement a lancé un appel à tous les partenaires techniques et financiers qui sont déjà en train d'apporter leurs appuis aux efforts déployés.

Cette crise alourdit la situation du pays qui figure déjà parmi les pays les plus pauvres du monde. La pauvreté est surtout rurale et la croissance du pays est tributaire du secteur tertiaire. Le secteur de la pêche et de l'aquaculture, et plus précisément la petite pêche, est parmi les secteurs impactés par cette pandémie. En effet, le secteur de la pêche occupe une place prépondérante dans l'économie et la vie sociale de Madagascar. Il contribue à environ 7% du PIB National, apporte des moyens de subsistance à environ un million de personnes, et contribue à la sécurité alimentaire, nutritionnelle, et à la réduction de la pauvreté. Le secteur apporte plus de 100 000 emplois à Madagascar, essentiellement au niveau de la petite pêche, de la capture à la vente. Les mesures qu'il a fallu mettre en place pour freiner la propagation de la COVID-19 ont bouleversé toutes les étapes dans la chaîne de valeur du secteur pêche et aquaculture. Il est donc primordial de protéger chacun de ces maillons afin d'éviter l'apparition de crises alimentaires locales et de préserver les économies qui dépendent du secteur.

Dans ce sens, le Ministère en charge de la Pêche et de l'Aquaculture, à travers le projet SWIOFish2, souhaite effectuer une évaluation des impacts de la crise sanitaire sur le secteur de la pêche et de l'aquaculture à Madagascar. Les présents termes de référence sont établis pour recruter une firme pour conduire cette étude.

## 2- Objectifs

La mission vise à mener une étude ayant un double objectif de : (i) évaluer les impacts de la crise sanitaire COVID-19 sur tous les segments du secteur de la pêche et de l'aquaculture ; (ii) établir des recommandations afin d'améliorer la résilience du secteur face à ce type de choc et proposer un plan d'actions pour mitiger les effets négatifs recensés, tout en tenant compte que les actions seront à mener sous la contrainte de la pandémie qui persiste.

De manière spécifique, l'étude vise à :

- Analyser les effets de la crise sanitaire sur le secteur de la pêche et de l'aquaculture dans son ensemble : au niveau des différents segments de la pêche (petite pêche, pêche

artisanale, pêche semi-industrielle et industrielle (crevette, thon, etc), aquaculture à petite échelle, aquaculture industrielle, tout en considérant les chaînes de valeurs domestiques et les exportations ;

- Présenter une prévision de la situation post-crise ;
- Recenser les besoins de tous les acteurs et des parties prenantes impliquées dans le secteur pour faire face à la crise sanitaire, et en mettant un accent particulier sur la petite pêche maritime ;
- Proposer des recommandations afin d'atténuer les effets de la pandémie sur le secteur et élaborer un plan d'actions y afférent permettant de faciliter la prise de décision sur les actions post-crise ou sur les actions à mener sous la contrainte de la pandémie.

### **3- Principales tâches**

Sans être exhaustives, les principales tâches à effectuer par la firme lors de l'étude sont les suivantes :

- Analyser les impacts directs et indirects des mesures de restriction dans le pays sur la pêche et l'aquaculture, que ce soit continentale ou marine.
- Analyser en quoi et comment la situation socio-économique des ménages de pêcheurs et aquaculteurs est affectée par la crise sanitaire, en particulier par les mesures de restrictions prises à Madagascar liées de la pandémie du COVID 19 mais aussi dans les pays vers lesquels des produits étaient exportés, pour tous les segments du secteur à Madagascar, mais en mettant en exergue la petite pêche maritime ;
- Caractériser les facteurs externes spécifiques, à la fois positifs ou « activateurs » et négatifs ou « inhibiteurs », qui ont impacté la source de revenus de petits pêcheurs, sociétés de pêche, etc. et des autres acteurs impliqués dans la chaîne de valeur (mareyeurs, collecteurs) dans le contexte du COVID-19 ;
- Analyser la situation des communautés de petits pêcheurs et société de pêche selon leur niveau de revenus et de ressources/capitaux ainsi que selon leur capacité à faire face aux effets des mesures de restrictions ;
- Identifier les catégories de ménages les plus affectées par ces mesures restrictives ;
- Analyser l'impact des mesures de restrictions sur les exportations et sur les prix des principaux produits de la pêche et de l'aquaculture dans les zones de production et dans les zones de consommation ainsi que les conséquences à court, moyen et long termes ;
- Analyser l'évolution de stratégies et la capacité d'adaptation des communautés, ainsi que les mécanismes endogènes qui peuvent leur servir de levier pour mieux s'adapter à ces mesures de restriction et aux impacts de la crise sanitaire ;
- Analyser les conditions d'accès aux marchés par les communautés de pêcheurs/aquaculteurs ;
- Explorer des solutions communautaires innovantes de prévention et d'adaptation afin d'améliorer la résilience du secteur aux chocs comme la pandémie de COVID-19 et analyser comment les communautés ont ou peuvent transformer ces mesures en opportunité pour renforcer davantage leur capacité de résilience ;

#### 4- Résultats attendus de l'étude

Les résultats attendus de l'étude sont, notamment :

- i) Les impacts directs et indirects de la pandémie et des mesures restrictives sur tous les segments du secteur pêche et aquaculture, et avec un accent sur la petite pêche, sont connus ;
- ii) Des solutions réalistes et adaptées au contexte du pays sont proposées pour faciliter la prise de décision sur les actions post-crise et sous la contrainte de la pandémie, à court, moyen et long termes pour améliorer la résilience du secteur face aux chocs.

#### 5- Livrables

La firme remettra les livrables ci-après :

Livrables	Durée
Un <b>rapport de démarrage</b> , incluant la méthodologie adoptée et le chronogramme d'intervention détaillée, à l'issue de la réunion de démarrage avec l'équipe de la DGPA et du projet SWIOFish2	10 jours après la réunion de démarrage
Un <b>rapport intermédiaire</b> contenant essentiellement un tableau récapitulatif avec les principales conclusions et recommandations (séparer le court, moyen et long termes) et les leçons apprises.	60 jours après le rapport de démarrage
Un <b>rapport final</b>	Au plus tard 10 jours après les commentaires du Ministère en charge de la Pêche et du projet SWIOFish2

#### 6- Durée

- La prestation doit s'étendre sur une période maximum de quatre (04) mois, entre le début du contrat et la remise du dernier livrable ;
- Le calendrier détaillé et l'échéance de chaque étape et livrable seront proposés dans la proposition technique de la firme ;
- La firme travaillera en étroite collaboration avec le projet SWIOFish2 et les Directions Techniques concernées du MAEP et structures déconcentrées, et tout autre administration/entité nationale et locale.

#### 7- Qualifications requises

La firme devra justifier d'une expérience nationale et/ou internationale avec une expérience avérée en matière d'évaluation et analyse d'impact socio-économique, ayant déjà exécuté au moins trois (03) missions similaires à Madagascar, et/ou en Afrique et/ou dans l'Océan Indien, ou dans des pays ayant un contexte économique comparable à Madagascar. Le prestataire mettra à disposition l'ensemble du personnel nécessaire à la mise en œuvre des

activités. En effet, la firme devra soumettre au minimum les profils des personnels clés suivants :

- Un chef de mission de formation universitaire de niveau minimum Bac+5, dans le domaine sociologie / économie / anthropologie, avec une expertise de cinq (05) années au minimum en relation avec l'évaluation d'impact en lien avec les questions de vulnérabilité ;
- Un expert, spécialiste en socio-économique de la pêche et de l'aquaculture, ayant une formation universitaire de niveau minimum Bac+5 en sciences halieutiques et de l'aquaculture, ou discipline connexe, avec de préférence une haute spécialisation en petite pêche maritime.